règlement des différends, le fonctionnement du GATT, le commerce des services et les produits tropicaux.

Je voudrais remercier de leur collaboration d'autres délégations qui faisaient partie du groupe que j'ai présidé et qui a réalisé des progrès appréciables concernant les droits de douane, le règlement des différends et le fonctionnement du GATT, toutes des questions qui sont importantes aux yeux du Canada.

S'agissant de l'accès aux marchés, nous avons élaboré un cadre qui permettra de négocier la plus grande réduction possible des barrières tarifaires et non tarifaires, notamment de celles qui font obstacle aux exportations de produits provenant des ressources naturelles, à toutes les étapes de leur transformation. Nous avons réussi à prendre un grand nombre de décisions qui seront mises en oeuvre si nous arrivons à régler les quatre questions que j'ai mentionnées plus tôt.

Pour ce qui est du règlement des différends, nous avons conclu à Montréal une entente provisoire qui améliorera la constitution et le fonctionnement des groupes spéciaux du GATT et qui réduira les possibilités de retards en matière de règlement des différends. La procédure de règlement des différends sera rendue plus souple par l'utilisation élargie de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation.